

Chiffres et Statistiques

Les immatriculations de véhicules en PACA Quatrième trimestre 2023

SERVICE CONNAISSANCE AMÉNAGEMENT DURABLE ET ÉVALUATION
UNITÉ GÉOMATIQUE ET STATISTIQUES



Une année 2023 meilleure que la précédente pour le marché des véhicules neufs en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les immatriculations sont toujours en augmentation au quatrième trimestre 2023 qui conclut une année meilleure que la précédente, notamment pour les voitures particulières.

Cette hausse des immatriculations profite aux véhicules électriques, dont les ventes augmentent de plus d'un tiers en 2023. Les immatriculations des véhicules électriques atteignent un niveau quasi équivalent à celui des véhicules hybrides non rechargeables ou des véhicules thermiques à essence.

Les ventes de voitures particulières d'occasion ne sont que légèrement inférieures à 2022, grâce à un meilleur dernier trimestre.

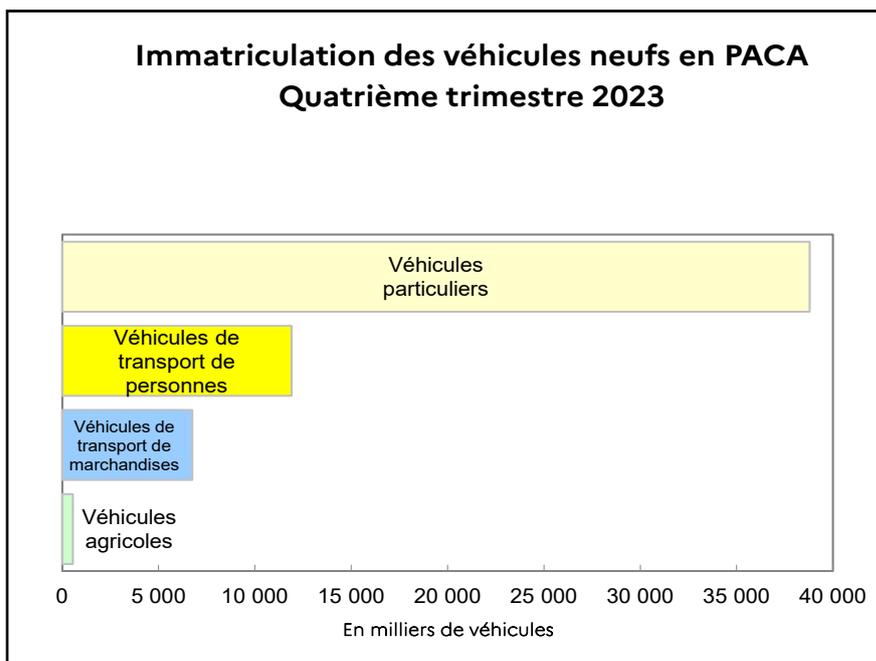
Les ventes de véhicules neufs augmentent par rapport à l'année précédente

En 2023, plus de 221 500 véhicules routiers neufs ont été immatriculés en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 8,0 % de plus qu'en 2022.

Environ 58 000 véhicules ont été immatriculés au quatrième trimestre. C'est 10,1 % de plus qu'au quatrième trimestre 2022.

Cette hausse sur le dernier trimestre traduit une forte augmentation des ventes de véhicules particuliers (13,2 %) et des véhicules de transport de marchandise (15,0 %).

Ce sont les ventes de voitures particulières et commerciales qui représentent la plus grande partie des immatriculations (67 %) et sont à l'origine de l'essentiel de la hausse.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Répartition des immatriculations

	T4 2023	T4 2022	Variation
Véhicules particuliers	38 796	34 274	13,2%
Véhicules de transport de personnes	11 902	11 921	-0,2%
Véhicules de transport de marchandises	6 750	5 872	15,0%
Véhicules agricoles	559	626	-10,7%
Total	58 007	52 693	10,1%

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

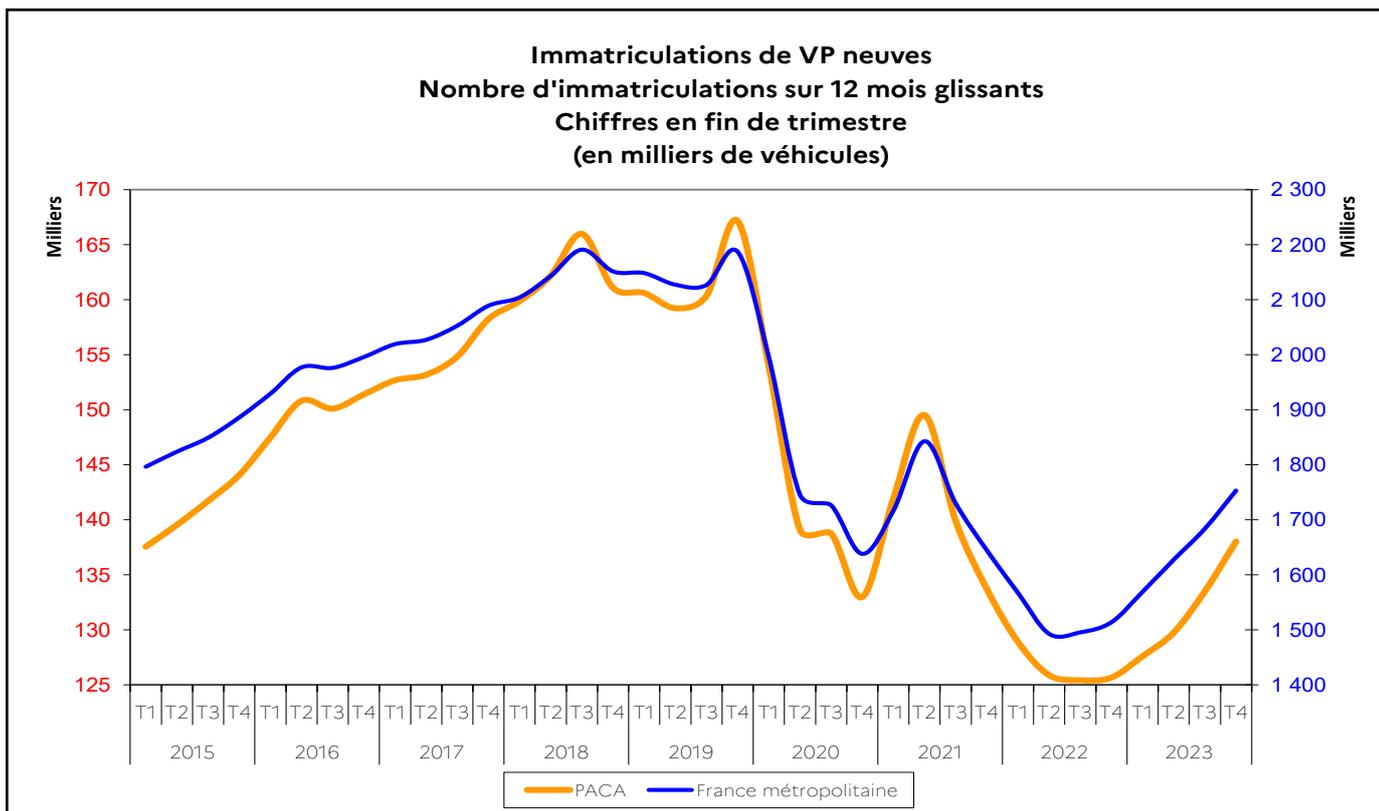
Les immatriculations de véhicules particuliers continuent de se redresser moins vite qu'au niveau national

Au quatrième trimestre 2023, 38 796 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans la région, contre 34 274 au quatrième trimestre 2022. Cela représente une hausse de 13,2 %. Les ventes de l'ensemble de la France métropolitaine augmentent de 16,7 %

sur la même période. Comme tous les ans, les ventes, au dernier trimestre, sont favorisées par le changement du bonus / malus écologique au 1^{er} janvier de l'année suivante, qui dope les promotions sur les modèles impactés.

Le total des ventes à fin 2023 (138 031) est en augmentation de 9,8 % par rapport à celui de fin 2022 (125 664). Là encore, c'est moins qu'à l'échelon national (+15,8 %).

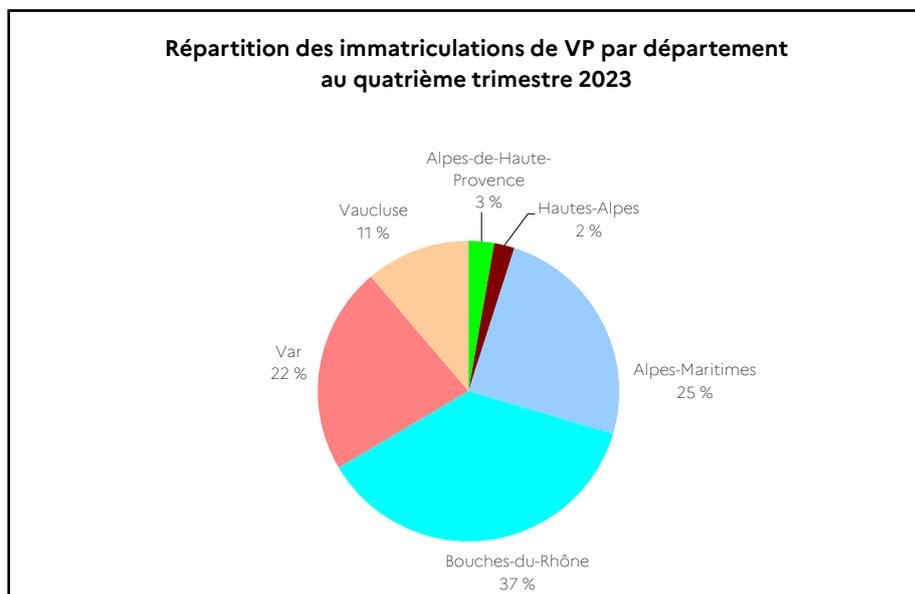
Dans les deux cas, le niveau des ventes est remonté au-dessus de celui de 2021 (133 713 en PACA).



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

En ce qui concerne la répartition des ventes sur le dernier trimestre 2023, les Bouches-du-Rhône représentent 37 % des ventes, pour 25 % dans les Alpes-Maritimes et 22 % dans le Var.

Par rapport au quatrième trimestre 2022, les Bouches-du-Rhône et le Var perdent deux points au profit des Alpes-Maritimes.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

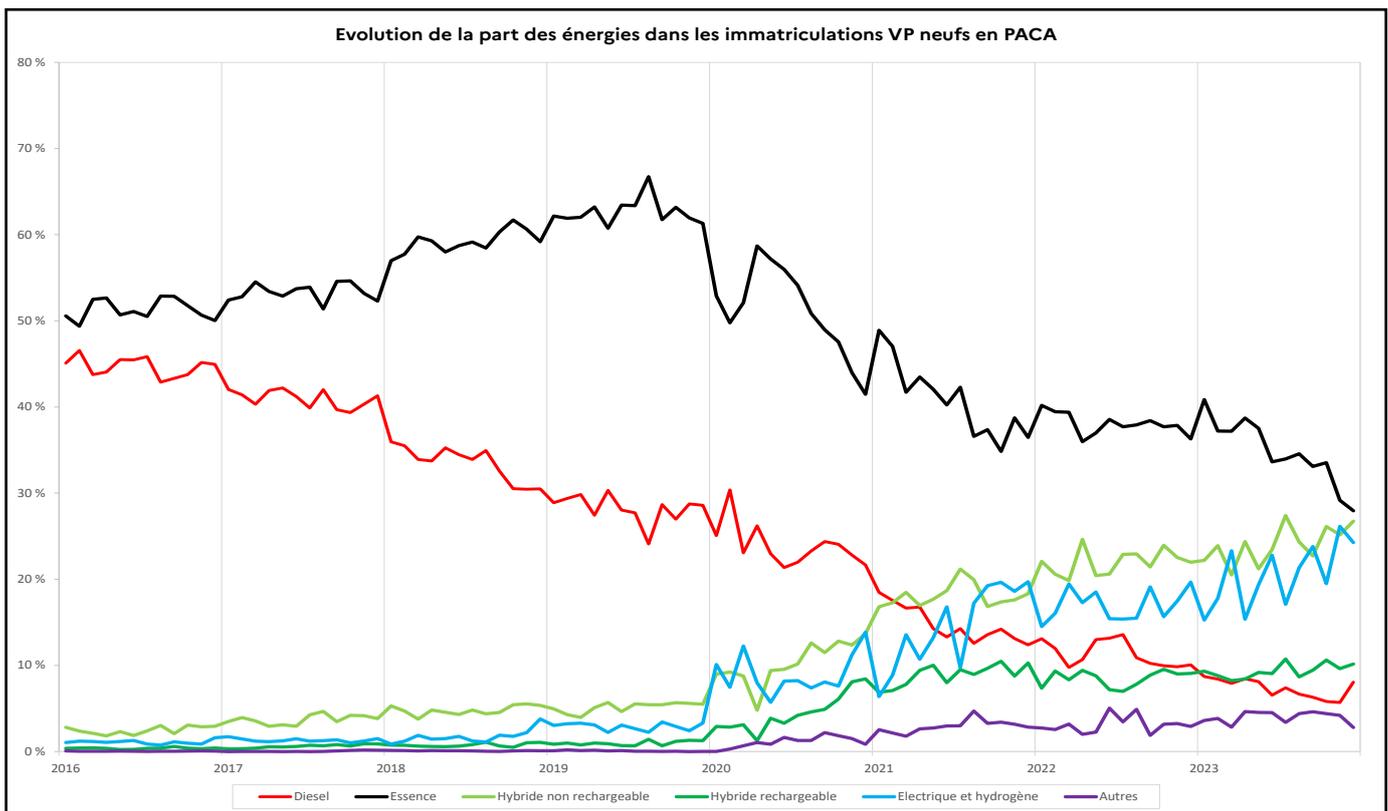
La part des véhicules électriques se rapproche de celle des véhicules à essence et des hybrides non rechargeables

Les ventes des véhicules à essence continuent de diminuer. La part de ces véhicules ne représente plus que 28 % du total des ventes en décembre 2023, soit à peine plus que celle des hybrides non rechargeables (25 %) à essence.

Les véhicules électriques, avec 24 % de part de marché, se situent juste derrière. Avec près de 29 000 véhicules vendus en

2023, cette catégorie est en augmentation de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente. Les chiffres particulièrement bons du dernier trimestre (37 % d'augmentation par rapport à la moyenne des trois trimestres précédents) s'expliquent en partie par l'annonce de la réduction de la prime à l'achat des véhicules électrique en 2024.

Les véhicules Diesel se retrouvent maintenant dans le bas du classement avec 8 % des ventes (9 % en comptant les hybrides non rechargeables), derrière les hybrides rechargeables (10 %). Fin 2023, la part du Diesel était de 10 %. Elle était de 29 % fin 2019, avant la crise sanitaire, et de 45 % fin 2016.



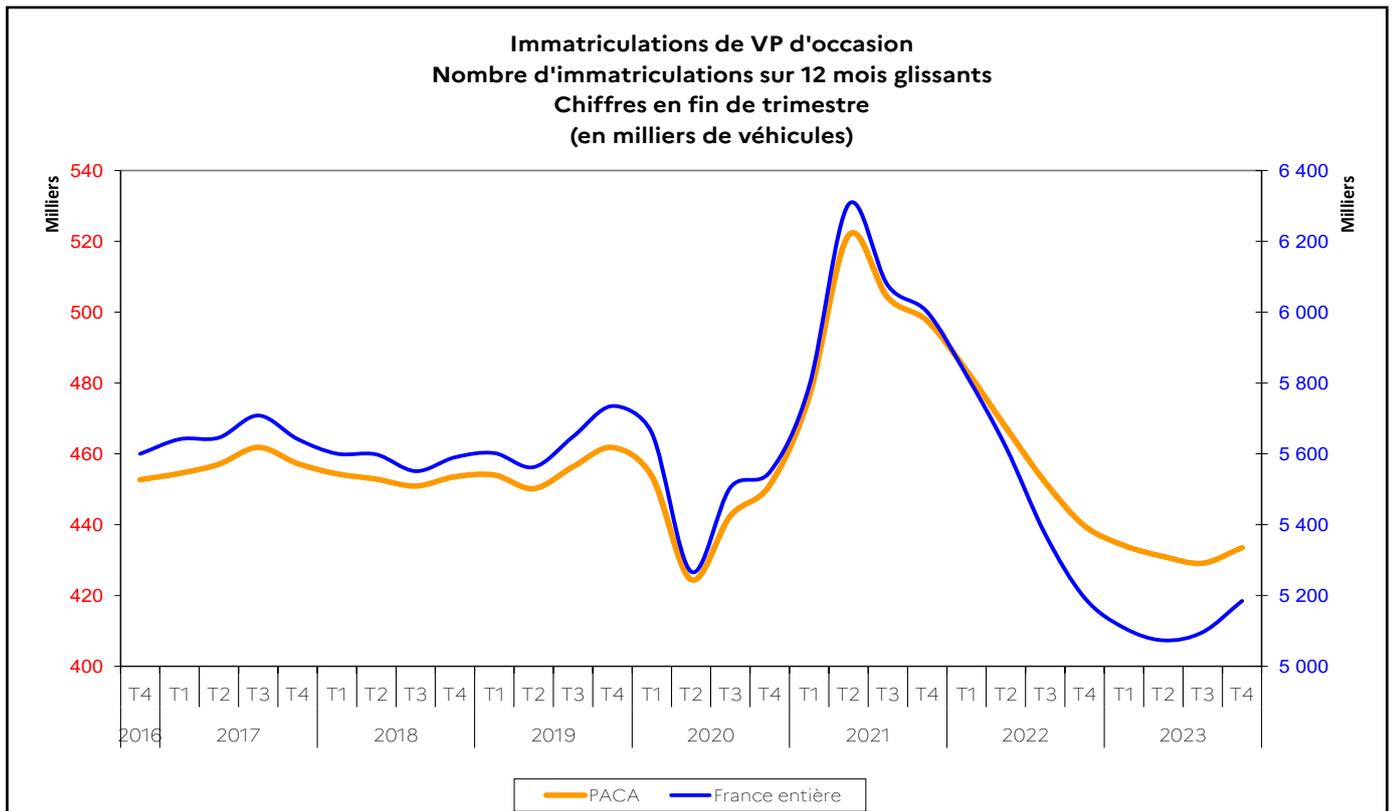
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les ventes 2023 de VP d'occasion presque au niveau de l'année précédente

Les immatriculations de véhicules d'occasion se stabilisent après une chute sévère en 2022. Sur 2023 près de 434 000 voitures particulières d'occasion ont été vendues contre 439 700 en 2022.

Au niveau national, les chiffres 2023 sont également comparables à ceux de l'année précédente, avec une variation de -0,2 %.

PACA est toutefois plus proche de retrouver le niveau des ventes de 2020. La baisse entre 2020 et 2023 est en effet de 3,9 % contre 6,6 % pour la France entière.



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

N'hésitez pas à nous faire part de ce que vous pensez de cette publication en remplissant notre [questionnaire](#).

Directeur de publication : Sébastien Forest
 Responsable de rédaction : Sylvie Fraysse
 Rédaction : Bruno Deruaz

Pour en savoir plus : www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

DREAL PACA : 16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 3 - Tel. : 04 88 22 61 00
 Service Connaissance, Aménagement durable et Evaluation (SCADE) / Unité Géomatique et Statistique (UGS)

Définitions

Nombre d'immatriculations sur 12 mois glissants

Présenter les immatriculations de VP sur 12 mois glissant consiste à attribuer à une date donnée une valeur égale à la somme de la période de 12 mois qui se termine au mois de la date. Cette présentation permet d'atténuer les variations saisonnières.

Répartition des immatriculations

Pour simplifier l'analyse, les immatriculations de véhicules ont été regroupées en grands ensembles (les VP comptant pour un seul ensemble). Ces ensembles sont basés sur les catégories de véhicules terrestres à moteur de RS-VERO (voir méthodologie). Les VASP de moins de 3,5 tonnes et les remorques de moins de 10 tonnes ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de personnes. Les véhicules utilitaires ont été intégrés à l'ensemble des véhicules de transport de marchandises avec les remorques de plus de 10 tonnes.

Immatriculations de véhicules d'occasion

Lors d'une vente d'un véhicule d'occasion, l'acheteur est tenu de le faire immatriculer dans un délai d'un mois, c'est-à-dire de faire établir un certificat d'immatriculation (anciennement carte grise) à son nom. C'est cette opération qui est enregistrée dans RS-VERO et permet de générer les données sur les véhicules d'occasion. Le numéro d'immatriculation, lui, ne change pas.

Méthodologie

Les données présentées ci-dessus sont issues du répertoire statistique des véhicules routiers (RSVERO) qui est une base de données individuelles sur l'ensemble des véhicules routiers à moteur.

Créé par l'arrêté du 25 octobre 2013, il a comme finalité la production de statistiques, d'études ou de rapports d'évaluation des dispositifs de politique publique. Il est alimenté par les données du système décisionnel du système d'immatriculation des véhicules du ministère de l'intérieur (SID-SIV).

Il permet de produire des statistiques sur les immatriculations et le parc de véhicules routiers.

Les véhicules présents dans le répertoire sont la quasi-totalité des véhicules terrestres à moteur :

- les véhicules effectuant du transport de personnes : voitures particulières, motocycles (motocyclettes, tricycles et quadricycles à moteur), cyclomoteurs, autobus et autocars ;
- les véhicules utilitaires : camionnettes, camions, tracteurs routiers, VASP (véhicules automoteurs spécialisés : bennes à ordures ménagères, véhicules pour travaux publics ou industriels, ambulances, camping cars) ;
- les véhicules agricoles (tracteurs agricoles) ;

Le répertoire est actualisé quotidiennement.

Le calcul des émissions moyennes est obtenu en faisant la moyenne des émissions déclarées, lesquelles sont basées sur des tests réalisés en laboratoire et ne reflètent pas fidèlement les conditions de circulation. La nouvelle norme de tests WLTP (Worldwide Light vehicle Test Procedure) a été mise en place au premier mars 2020, faussant la comparaison avec les valeurs antérieures. Pour cette raison, les émissions conventionnelles ne sont plus présentées pour le moment.

Des sites internet pour en savoir plus...

www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html
www.carlabelling.ademe.fr